



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

25-01-19

Dossier complet le :

25-01-19

N° d'enregistrement :

2019-7786

### 1. Intitulé du projet

Construction de quatre bâtiments agricoles photovoltaïques

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom THOMAS

Prénom Emmanuel

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement.	a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du code de l'urbanisme comprise entre 10 000 et 40 000 m <sup>2</sup>
47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols.	a) Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare.

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à la construction de quatre bâtiments agricoles photovoltaïques.

Ces bâtiments serviront pour une activité d'élevage (ovins et vaches allaitantes) ainsi que pour du stockage fourrage et matériels.

L'emprise cumulée des quatre bâtiments sera de 13 384 m<sup>2</sup>.

Défrichement de 3.6 ha au lieu-dit Chavaignac sur la commune de PEYRILHAC, peuplés de taillis simple.

Toutes les parties défrichées non utilisées, par l'emprise des bâtiments ou de l'aménagement seront enherbées.

## 4.2 Objectifs du projet

Les objectifs de la construction de ces quatre bâtiments sont les suivants:

- Moderniser et pérenniser l'exploitation.
- Développement de l'exploitation.
- Regroupement de l'exploitation.
- Amélioration de la qualité de travail ainsi que le respect du bien-être animal.

Il s'agit d'un investissement agricole réfléchi et important..

Les toitures photovoltaïques (puissance de 2 Mwc) quant à elles produiront l'équivalent de la consommation électrique de 727 foyers qui sera injecté sur le réseau public d'électricité.

Les revenus tirés de la vente d'électricité permettront de financer en grande partie la construction des quatre bâtiments.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le terrain est relativement plat, les bâtiments pourront s'adapter à la topographie existante.

D'après inondationsnappes.fr, il n'y a pas de remontée de nappe au droit du projet .

Les eaux pluviales seront traitées par drainage et infiltration dans la parcelle. Une étude de sol avec des tests d'aptitude à la perméabilité sera réalisé avant chantier pour s'assurer de la nature du sol.

Les bâtiments seront montés sur le site sur une période de 6 à 9 mois environ, les horaires et les périodes de chantier seront définis et adaptés en concertation avec l'exploitant agricole afin de ne pas perturber son activité mais aussi les riverains afin d'éviter toute nuisance sonore sachant que :

Le mode constructif présente peu de nuisance, il s'agit de structures légères montées grâce à des petits engins de levage. Utilisation d'engins récents et régulièrement entretenus répondant aux normes en vigueur.

Les travaux seront réalisés en une seule phase. Pas de travaux les jours fériés et le week-end.

L'emplacement de la base de vie ainsi que la zone de stockage sera défini avec l'exploitant agricole et sera en retrait de l'emprise public.

Pour la gestion des déchets un tri sélectif sera mis en place sur le chantier avec une évacuation régulière des déchets de construction vers un centre habilité.

Le défrichage sera réalisé par abattage et arrachage de souche.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Bâtiment 1 :

Il y aura une stabulation dédiée à la création d'une nouvelle activité de production/élevage d'ovins et services agnelages à différentes périodes de l'année. Le cheptel atteindra 1200 animaux à court et moyen terme. (500 brebis et 700 agneaux)

Bâtiment 2 :

Ensuite, une deuxième stabulation sera dédiée aux bovins. Le cheptel atteindra 170 animaux (90 vaches allaitantes et 80 veaux). Aujourd'hui, les bâtiments existants ne suffisent plus car une grande partie de ce cheptel se trouve dehors sur la commune de Peyrilliac et ses alentours. Ce nouveau bâtiment me permettrait de les mettre à l'abri pendant la période hivernale et de les soigner dans le respect du bien être animal.

Bâtiment 2 et 3 :

Les 2 autres bâtiments seraient dédiés au stockage de matériels et de fourrages.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis de construire
- Demande d'autorisation de défrichement

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Bâtiment 1 :	3 346 m <sup>2</sup> / Faîtage : 10.58m
Bâtiment 2 :	3 346 m <sup>2</sup> / Faîtage : 10.58m
Bâtiment 3 :	3 346 m <sup>2</sup> / Faîtage : 10.58m
Bâtiment 4 :	3 346 m <sup>2</sup> / Faîtage : 10.58m
Surface de défrichement :	36 191 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Adresse :  
Lieu-dit : "Chavaignac"  
87510 - PEYRILHAC

Parcelles:  
Section BC n°199  
Section BC n°196  
Section BC n°186

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 4 5° 57' 14 "N Lat. 1 ° 6 ' 6 " E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : <a href="https://www.geoportail.gouv.fr/carte">https://www.geoportail.gouv.fr/carte</a>
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : <a href="https://www.geoportail.gouv.fr/carte">https://www.geoportail.gouv.fr/carte</a>
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : <a href="https://www.geoportail.gouv.fr/carte">https://www.geoportail.gouv.fr/carte</a>
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : <a href="https://www.geoportail.gouv.fr/carte">https://www.geoportail.gouv.fr/carte</a>
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : <a href="https://www.geoportail.gouv.fr/carte">https://www.geoportail.gouv.fr/carte</a>
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : <a href="http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/">http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/</a>

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : <a href="http://sig.reseau-zones-humides.org/">http://sig.reseau-zones-humides.org/</a>
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : <a href="http://www.georisques.gouv.fr/connaître_les_risques_pres_de_chez_soil_ma_commune_face_aux_risques/rapport?codeInsee=87118">http://www.georisques.gouv.fr/connaître_les_risques_pres_de_chez_soil_ma_commune_face_aux_risques/rapport?codeInsee=87118</a>
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Cartographie CARMEN
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Cartographie CARMEN
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Mairie
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : <a href="https://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/">https://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/</a> Source : <a href="http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/">http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/</a>
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : <a href="https://www.geoportail.gouv.fr/carte">https://www.geoportail.gouv.fr/carte</a>
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : <a href="https://www.geoportail.gouv.fr/carte">https://www.geoportail.gouv.fr/carte</a> Source : <a href="http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/">http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/</a>

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun captage n'est prévu dans le cadre du projet. L'alimentation en eau du projet sera effectuée via le réseau d'alimentation de la commune.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas de prélèvement direct dans les eaux souterraines. Aussi, le projet n'engendrera pas d'incidence significative sur les masses d'eaux souterraines, tant quantitativement que qualitativement.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera globalement réalisé au niveau du terrain actuel, ce qui ne devrait pas être générateur de matériaux à évacuer. Si une quantité faible de matériaux doit être évacuée dans le cadre des travaux de terrassement, ils seront gérés conformément à la réglementation sur les déchets et orientés vers des filières locales. Le défrichement produira du bois.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune importation de remblais ne sera nécessaire
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'implantation du projet entraînera la consommation d'espaces forestiers, mais sur un zonage agricole, identifié par le plan du PLU de la commune de PEYRILHAC.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Prim.net
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Évacuation du bois coupé. Uniquement en phase chantier.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'abattage des arbres et la phase chantier provoqueront des nuisances sonores temporaires et diurnes. Les travaux s'opéreront cependant en respect de la législation en vigueur relative aux émissions sonores. En phase d'exploitation, les nuisances sont quant à elles déjà existantes avec la présence des autres bâtiments agricoles à proximité.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'apportera pas de rejets liquides.</p> <p>Présence d'une fosse pour les effluents liquides (type lisier) avec une grande contenance qui sera vidée par un organisme qualifié tous les 1 à 2 ans.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Fumier qui sera composté</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pour la gestion des déchets un tri sélectif sera mis en place sur le chantier et lors de la phase exploitation (plastique ...), avec une évacuation régulière des déchets de construction vers un centre habilité.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun impact visuel car : - La topographie du terrain ne sera pas modifiée car il est adapté en termes de planéité. - Projet en retrait de l'emprise publique. - Le défrichement des espaces boisés ne modifiera pas la vision paysagère du site depuis la voirie, une bande boisée en périphérie sera conservée. - Aucune incidence n'est à noter en ce qui concerne le patrimoine culturel, archéologique et architectural.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les éléments cités en paragraphe 6.1 et 4, permettrons d'éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement bien qu'ils soient minimes, à savoir :

- Gestion des eaux pluviales.
- Insertion du projet dans l'environnement.
- Gestion des déchets par un tri sélectif lors de la phase chantier.
- Adaptation des horaires lors de la phase chantier.
- Utilisation d'engins récents et régulièrement entretenus répondant aux normes en vigueur.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il nous semble que ce projet ne devrait pas être soumis à étude d'impact pour les raisons suivantes :

- Le projet intègre et prend en compte les différents risques et se situe hors de toute zone soumise aux aléas.
- Le projet se situe hors de toute zone classée ou protégée.
- Le volet énergétique du projet permettra de limiter l'émission de gaz à effet de serre en produisant de l'électricité propre.
- Le chantier respectera une charte de chantier vert et n'entraînera pas de pollution en phase chantier.
- Pas d'impact sur les masses d'eau, pas d'affouillement, pas de pollution des eaux souterraines due à l'activité agricole.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Annexe 1 à la demande d'examen au cas par cas. - Annexe 2 PC01 - Plan de situation IGN. PC01 - Plan de situation cadastral. PC02 - Plan de Masse. PC02 - Plan de Défrichement. PC03 - Coupe de Terrain PC04 - Notice descriptive PC06 - Insertions photo-réaliste. PC07-08 - Photos originales. Descriptif de l'exploitation

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

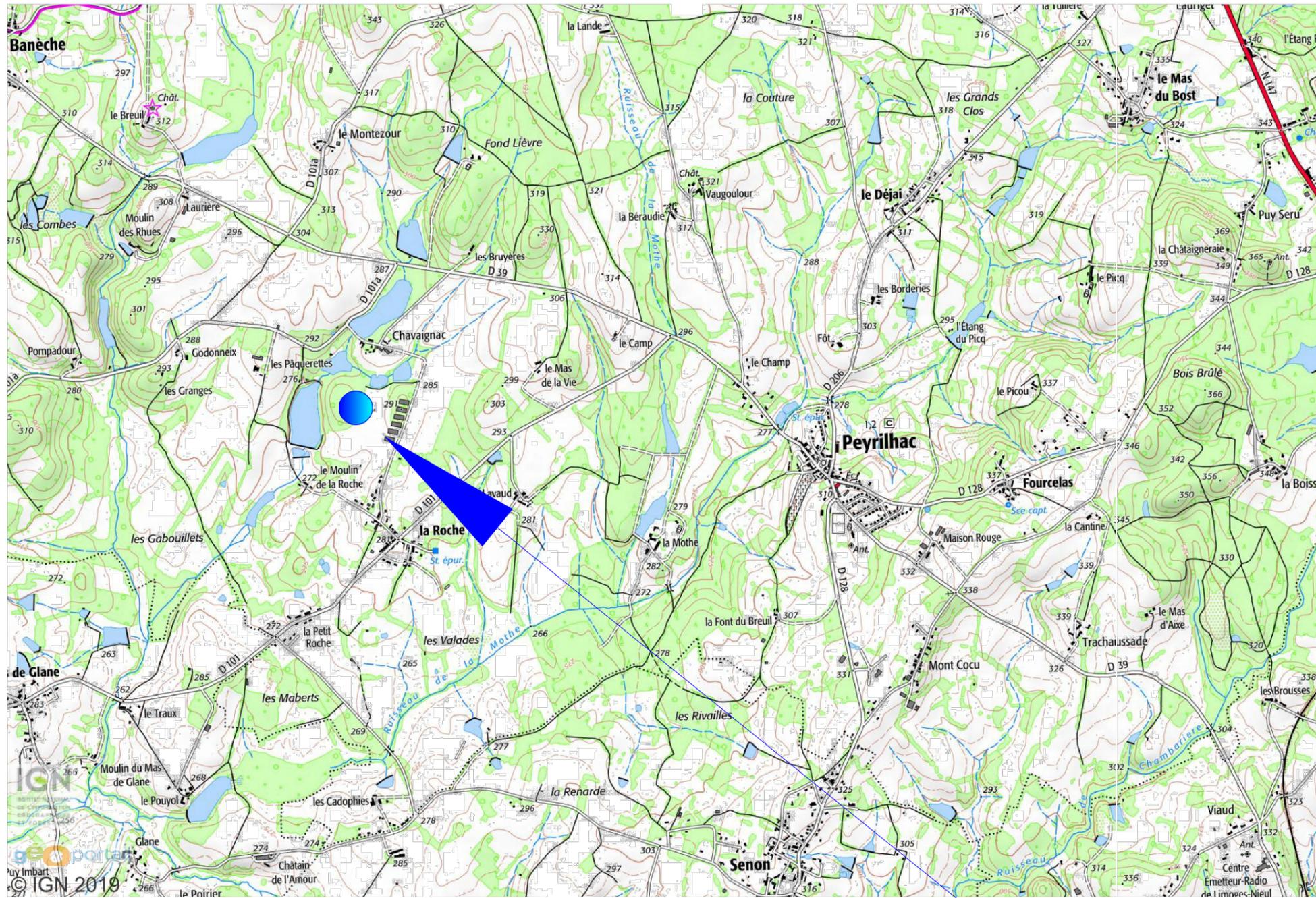


Fait à PEYRILHAC

le, 15/01/2019

Signature

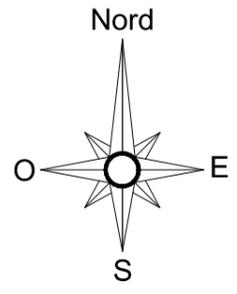




# PROJET

15/01/2019 1/25000 RPR PC 1	Plan de situation - IGN	Construction de quatre bâtiments agricoles photovoltaïques	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaille / 85000 POISSIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr
		Monsieur THOMAS Emmanuel  Lieu-dit: " Chavaignac " 87510 - PEYRILHAC		

DIRECTION GÉNÉRALE DES  
FINANCES PUBLIQUES  
-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

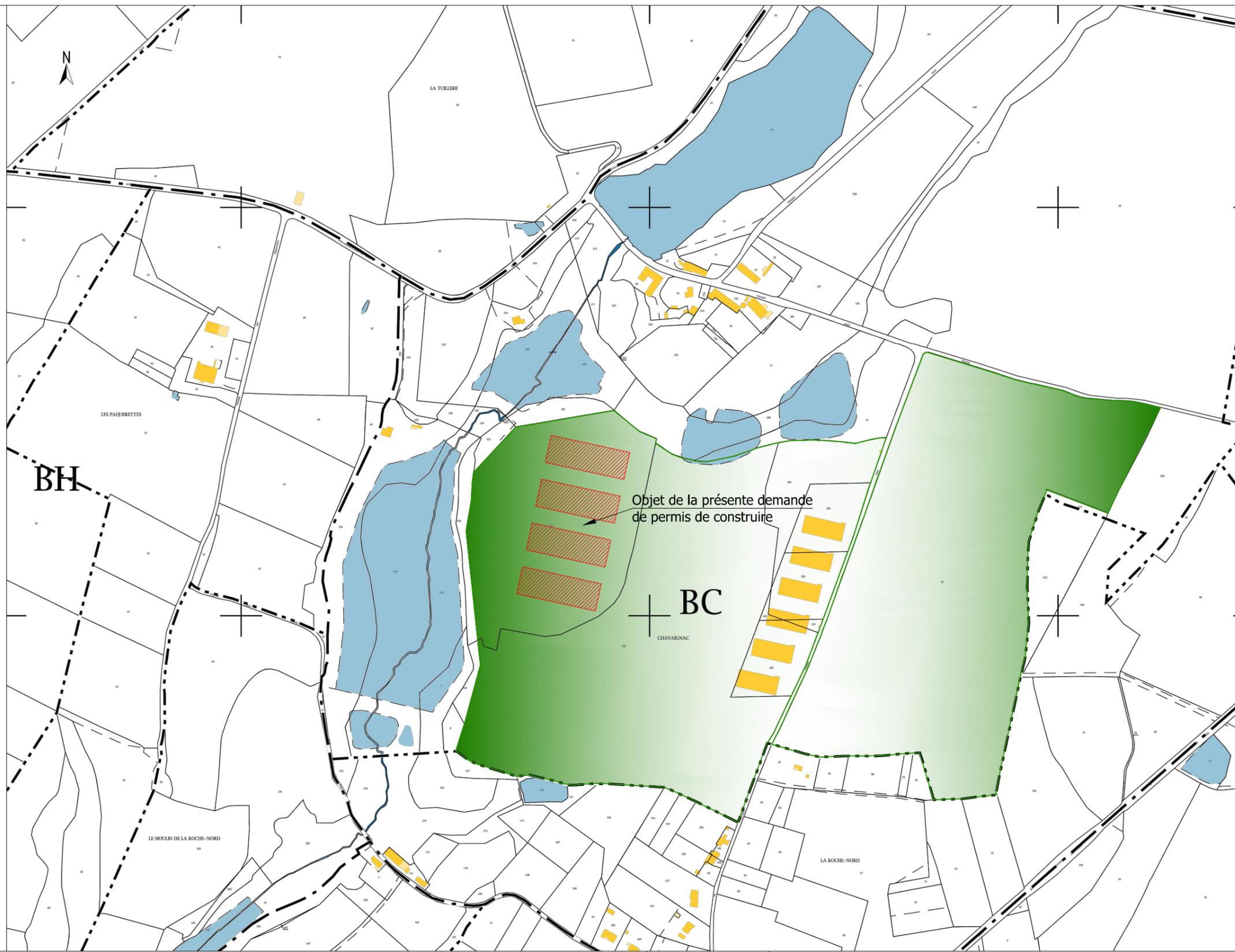


 Parcelles de l'exploitation  
à proximité

Département :  
HAUTE VIENNE  
  
Commune :  
PEYRILHAC

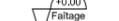
Section : BC  
Feuille : 000 BC 01  
  
Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/5000  
  
Date d'édition : 18/12/2018  
(fuseau horaire de Paris)  
  
Coordonnées en projection : RGF93CC46

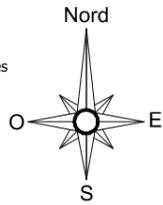
Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le  
centre des impôts foncier suivant :  
SDIF de la Haute-Vienne  
Centre des Finances Publiques 30, Rue  
Cruveilhier 87050  
87050 LIMOGES Cedex 2  
tél. 05 55 45 59 00 -fax



15/01/2019 1/5000 RPR PC 1	Plan de situation	Construction de quatre bâtiments agricoles photovoltaïques	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaille / 85000 FOLPIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr  
		Monsieur THOMAS Emmanuel  Lieu-dit: " Chavaignac " 87510 - PEYRILHAC		

DIRECTION GÉNÉRALE DES  
FINANCES PUBLIQUES  
-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

-  Partie enherbée
-  Voie de circulation / Aire de manoeuvre (surface non imperméabilisée)
-  Ligne HTA
-  Réseaux EDF
-  Réseaux Electricité
-  Réseaux Eaux Potables
-  Réseaux Eaux Pluviales de toitures
-  Limites de propriété
-  Hauteur faitage+égout toit
-  Niveaux NGF



Département :  
HAUTE VIENNE

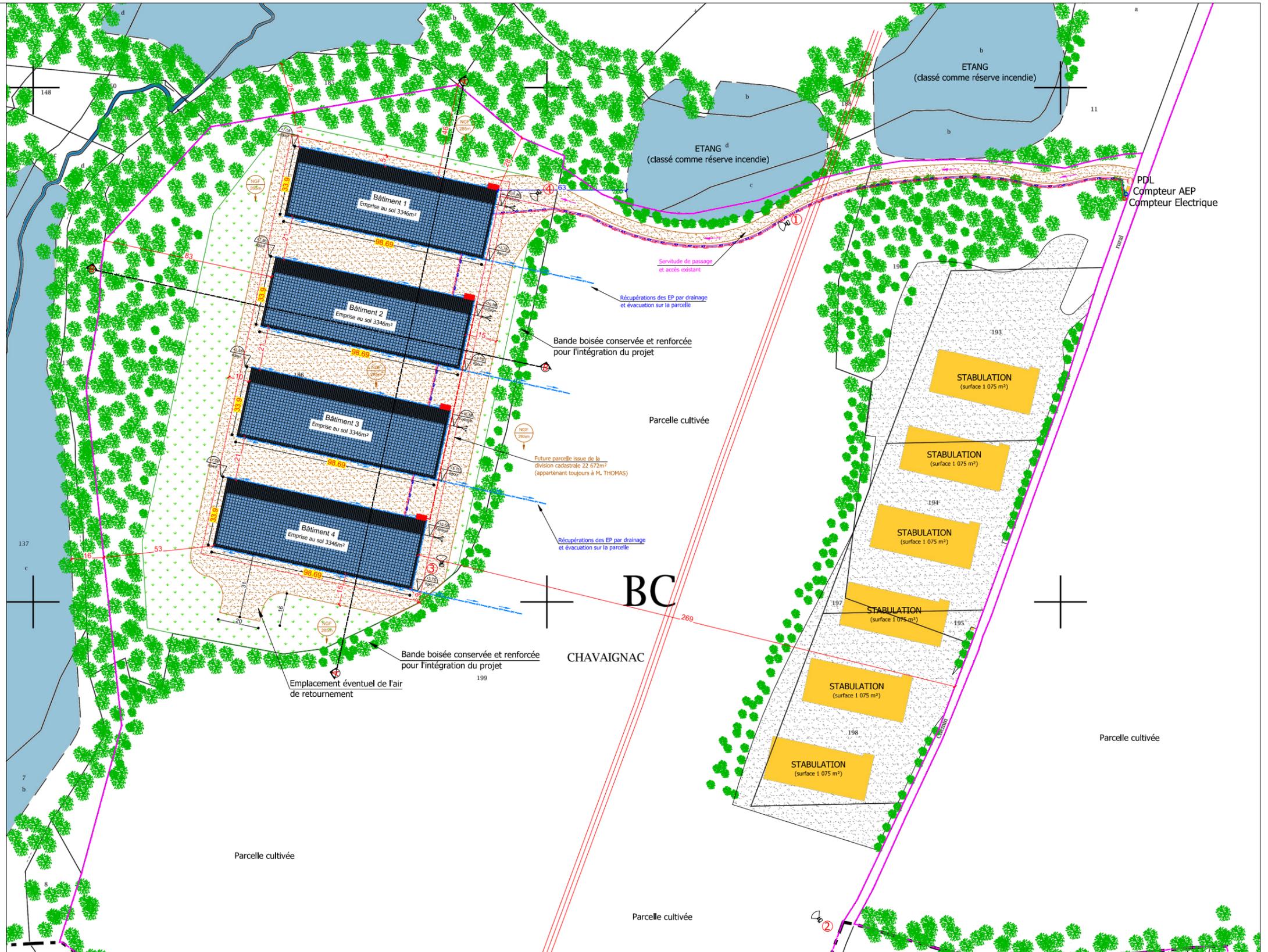
Commune :  
PEYRILHAC

Section : BC  
Feuille : 000 BC 01

Date d'édition : 18/12/2018  
(fuseau horaire de Paris)

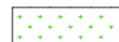
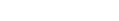
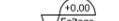
Coordonnées en projection : RGF93CC46

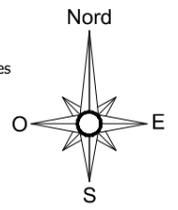
Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :  
SDIF de la Haute-Vienne  
Centre des Finances Publiques 30, Rue Cruveilhier 87050  
87050 LIMOGES Cedex 2  
tél. 05 55 45 59 00 -fax



18/12/2018 1/2000 RPR PC 2	Plan de masse	Construction de quatre bâtiments agricoles photovoltaïques	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaille / 85000 POISSIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr
		Monsieur THOMAS Emmanuel  Lieu-dit: " Chavaignac " 87510 - PEYRILHAC		

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

-  Partie enherbée
-  Voie de circulation / Aire de manoeuvre (surface non imperméabilisée)
-  Ligne HTA
-  Réseaux EDF
-  Réseaux Electricité
-  Réseaux Eaux Potables
-  Réseaux Eaux Pluviales de toitures
-  Limites de propriété
-  Hauteur faitage+égout toit
-  Niveaux NGF



Département : HAUTE VIENNE

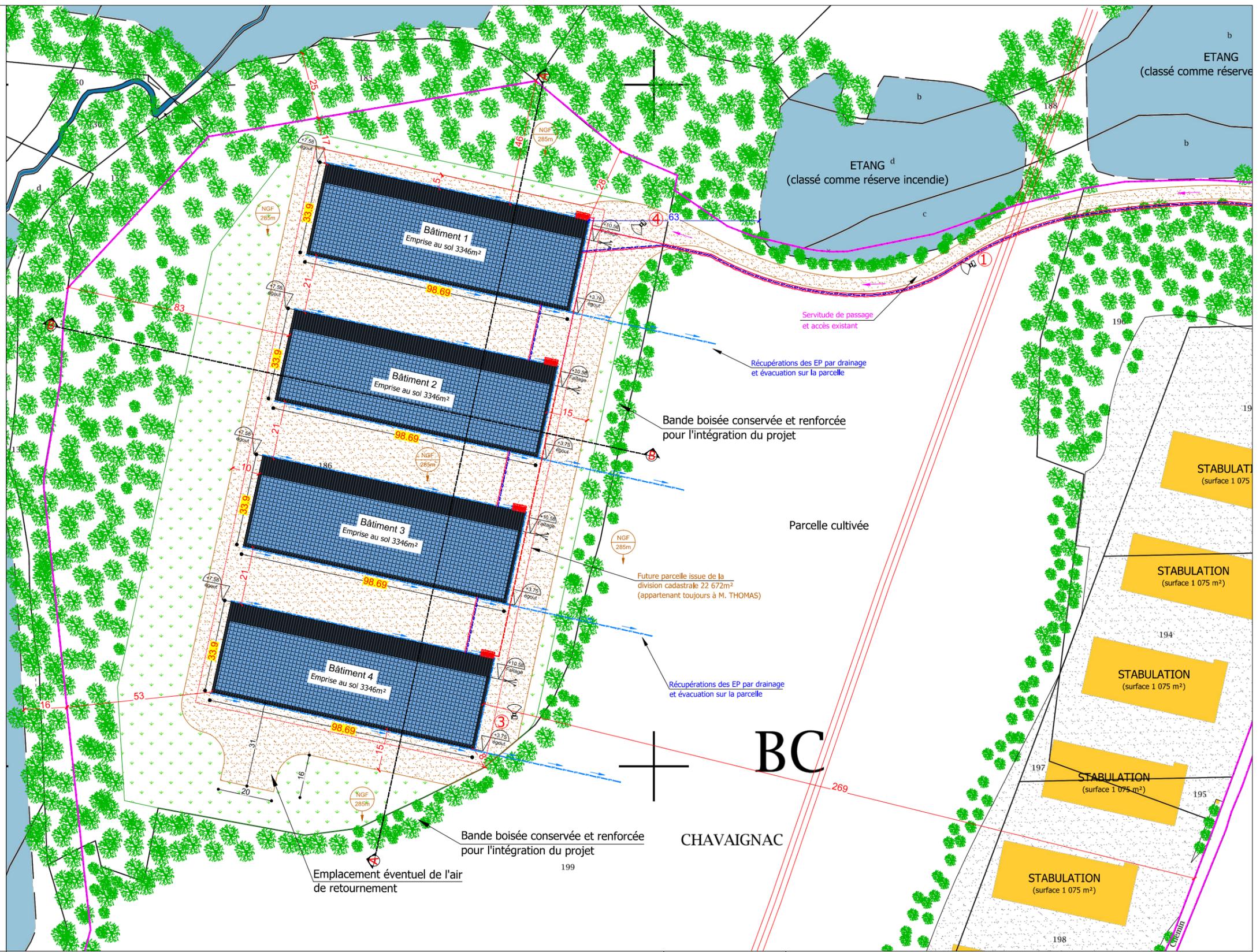
Commune : PEYRILHAC

Section : BC  
Feuille : 000 BC 01

Date d'édition : 18/12/2018  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :  
SDIF de la Haute-Vienne  
Centre des Finances Publiques 30, Rue Cruveilhier 87050  
87050 LIMOGES Cedex 2  
tél. 05 55 45 59 00 -fax



18/12/2018 1/1500 RPR PC 2	Plan de masse	Construction de quatre bâtiments agricoles photovoltaïques	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaillé / 85100 POISSIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr
Monsieur THOMAS Emmanuel  Lieu-dit: " Chavaignac " 87510 - PEYRILHAC				

# Légende

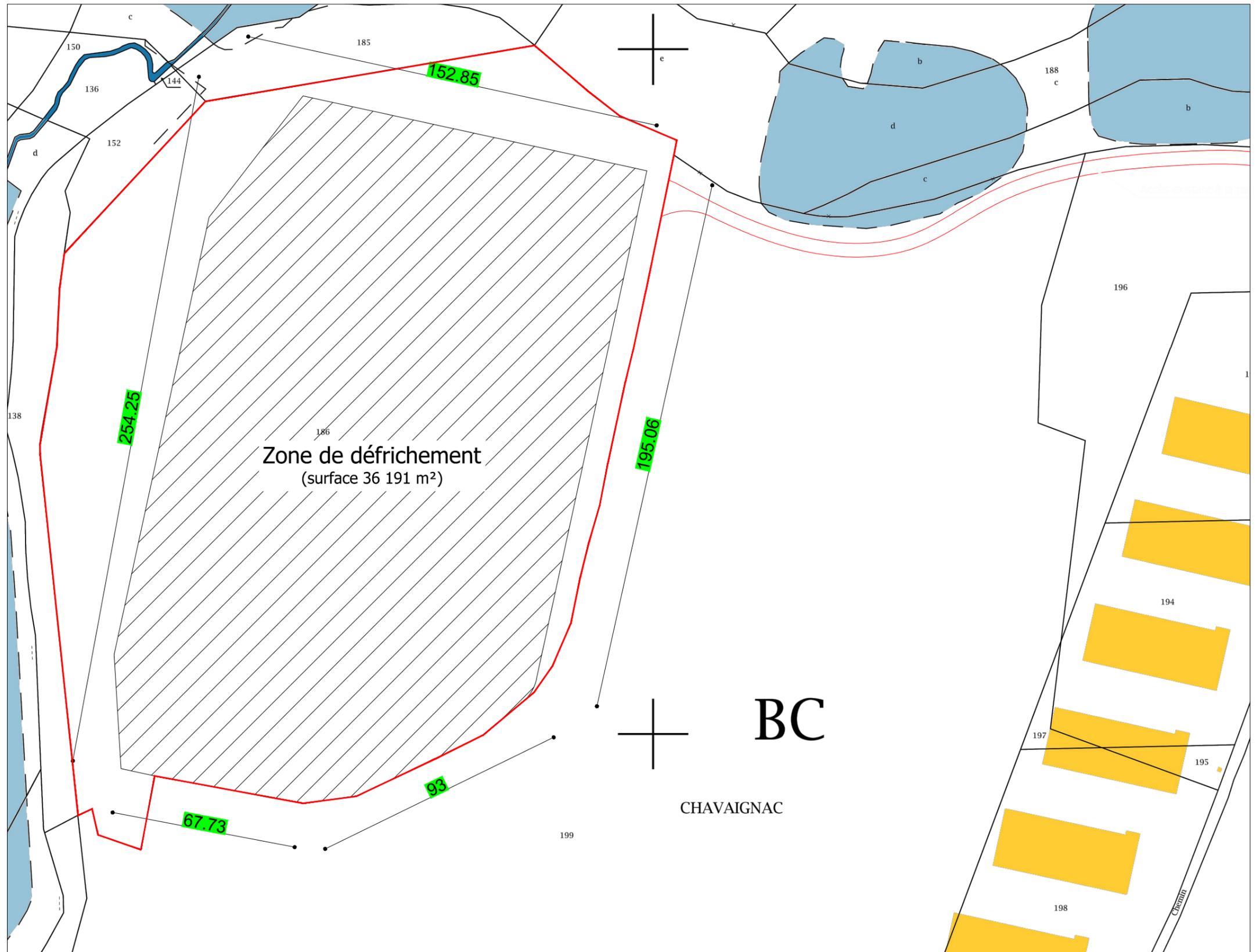
- Zone de défrichement (30 611 m<sup>2</sup>)
- Végétation prédominante : Bois Taillis



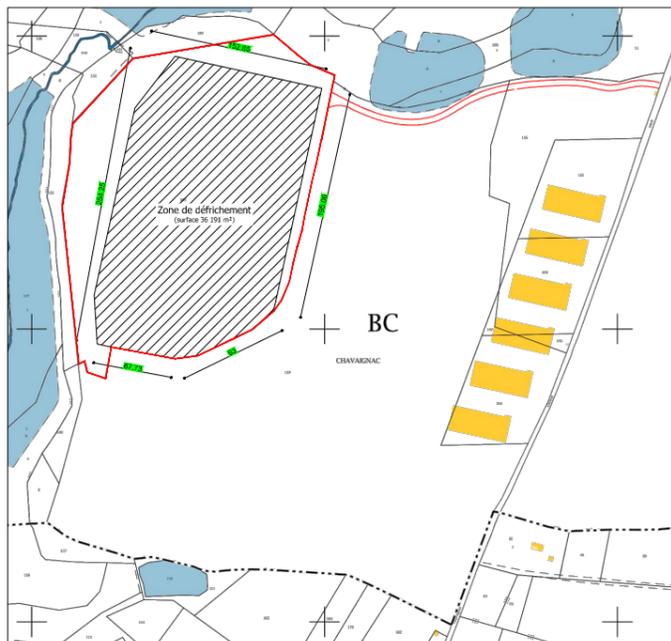
18/12/2018 1/1500 RPR AP 2	<b>Plan de défrichement (1)</b>		<b>AP</b>	Michel Blanchon Architecte DESA <small>7 route de Nouaillé / 85000 POISSIERS          Tél: 06 30 36 35 46          michel.blanchon.86@wanadoo.fr</small>	
		<b>Monsieur THOMAS Emmanuel</b>  <b>Lieu-dit: " Chavaignac "</b> <b>87510 - PEYRILHAC</b>			
CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.					

# Légende

- Parcelles concernées
- Zone de défrichement

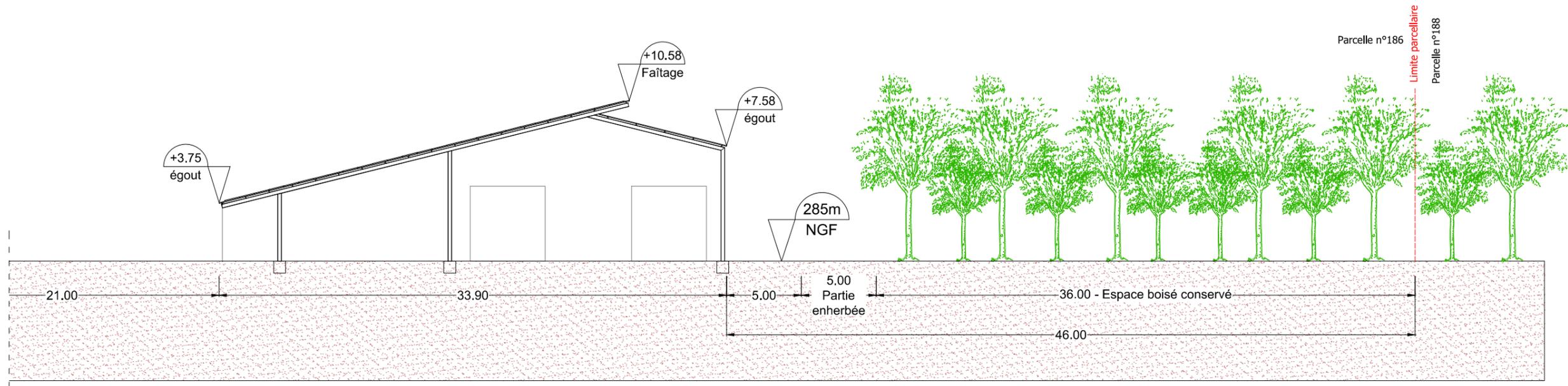
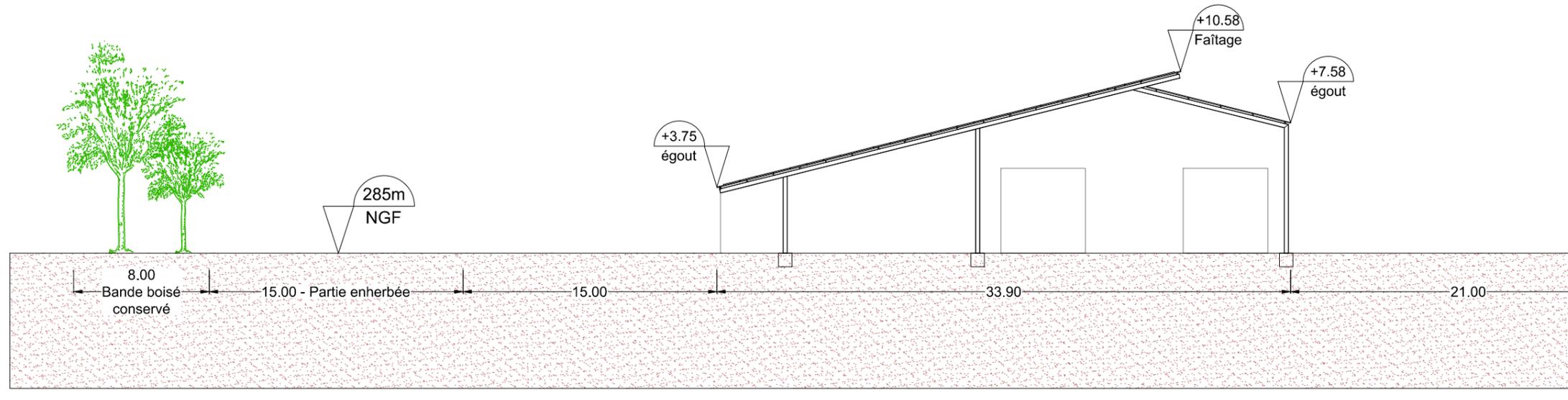
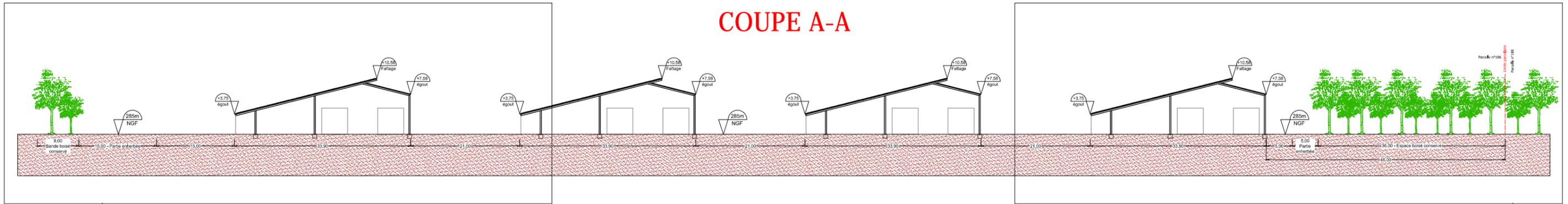


## Vue d'ensemble



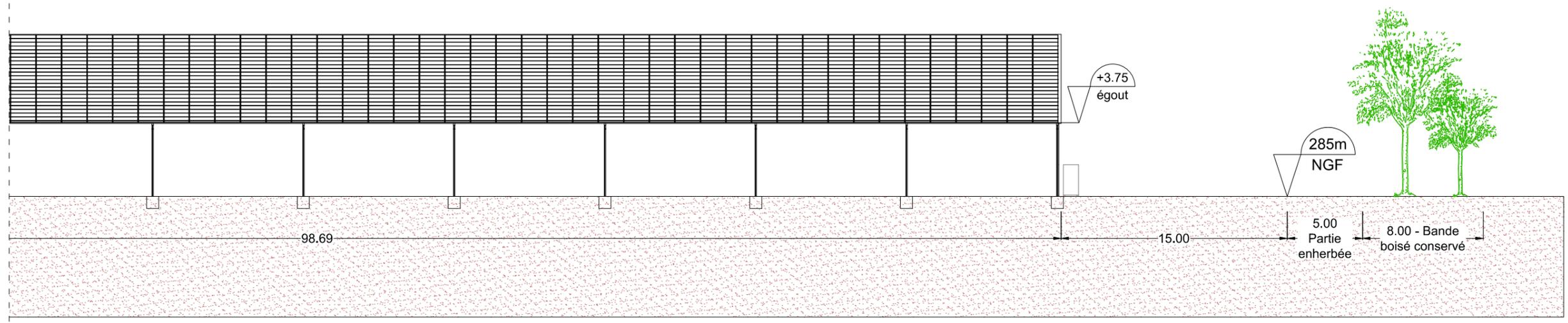
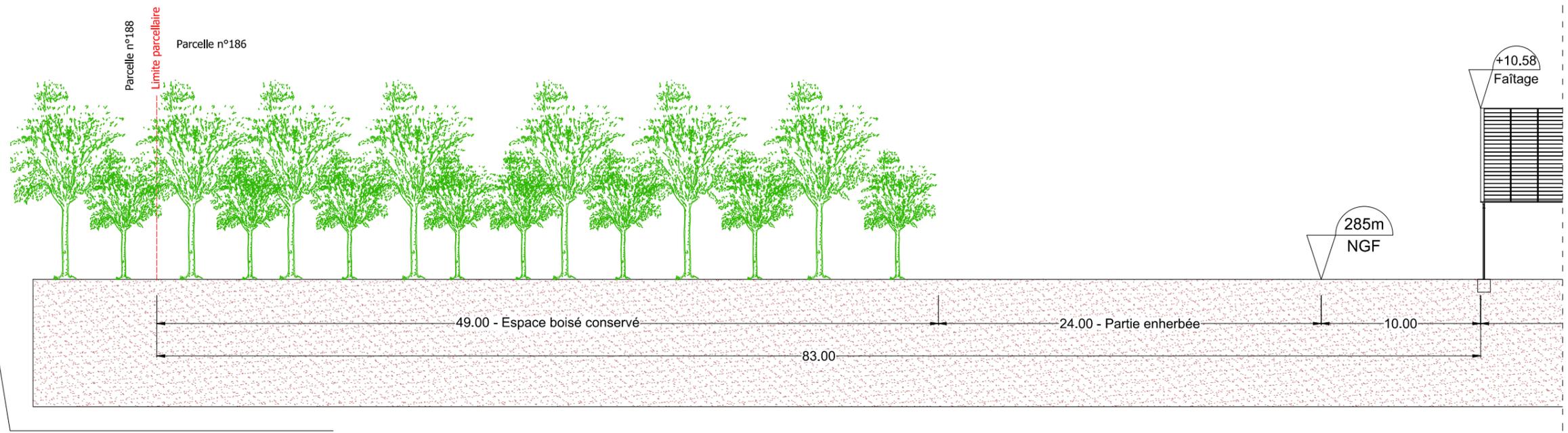
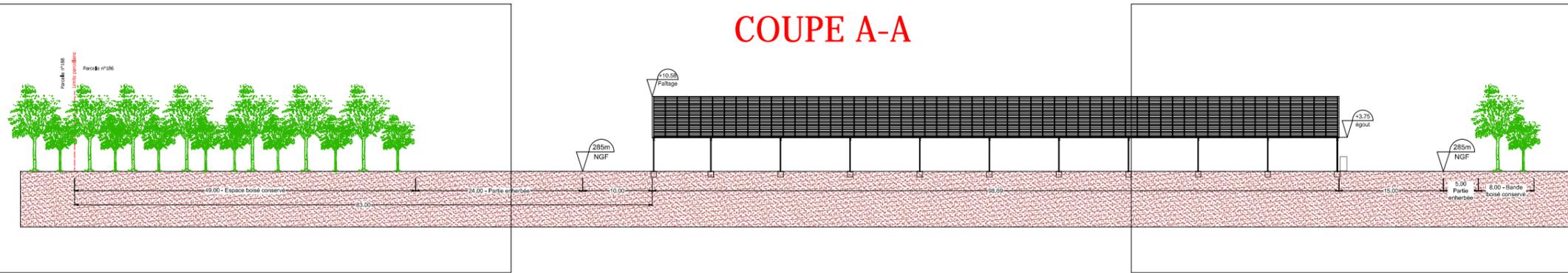
<p>18/12/2018 1/1500 RPR AP 2</p>	<p>Plan de défrichement (2)</p>	<p>Monsieur THOMAS Emmanuel  Lieu-dit: " Chavaignac " 87510 - PEYRILHAC</p>	<p>AP</p>	<p>Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaille / 85000 POISSIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr</p>
<p>CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE &amp; NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.</p>				

# COUPE A-A



15/01/2019 1/750 et 1/300 RPR PC 3	Plan de coupe terrain	Construction de quatre bâtiments agricoles photovoltaïques	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouailles / 85000 PEYRILHAC Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr 
		Monsieur THOMAS Emmanuel  Lieu-dit: " Chavaignac " 87510 - PEYRILHAC		

# COUPE A-A



15/01/2019 1/750 et 1/300 RPR PC 3	Plan de coupe terrain	Construction de quatre bâtiments agricoles photovoltaïques	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouailles / 85000 PEYRILHAC Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr
		Monsieur THOMAS Emmanuel  Lieu-dit: " Chavaignac " 87510 - PEYRILHAC		

CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.

## 1 ETAT INITIAL DU TERRAIN

Situé au lieu-dit « Chavaignac », commune de PEYRILHAC (87510).

Le projet s'inscrit dans un paysage rural entouré de bocages à grandes mailles.

L'extrait cadastral servant de plan de situation, donne des indications d'environnement éloigné (voies de circulation, densité de l'habitat ...).

Les photographies permettent d'apprécier l'ambiance du paysage rapproché (les angles de prises de vue sont repérés sur le plan de masse (PC 2).

Le terrain possède une pente nulle au niveau de l'implantation du projet.

Les accès sont existants mais de nouvelles servitudes seront créées du fait de la division cadastrale.



## 2 IMPLANTATION :

Les bâtiments seront implantés sur la parcelle n° 186 de la section BC, orientés 12° Sud-ouest.

L'emprise de la construction, sera en retrait de l'emprise publique à proximité des autres bâtiments agricoles de M. THOMAS.

L'implantation du projet permettra également à M. THOMAS de regrouper son exploitation.

## 3 INSERTION DANS SON ENVIRONNEMENT:

La topographie du terrain ne sera pas modifiée par la construction des bâtiments.

Le volume général de la construction sera simple et sobre, les matériaux utilisés seront en harmonie avec l'environnement proche (PC5).

Le projet fera l'objet d'une demande d'autorisation de défrichement ainsi qu'une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale.

Une bande boisée sera conservée à l'est du projet, afin de limiter considérablement l'impact visuel depuis le chemin rural.

## 4 DESCRIPTIF DES BÂTIMENTS :

Il s'agit de bâtiments bi-pan avec une pente de toiture de 14°, clos sur les pignons Est et Ouest ainsi que sur la façade Sud et Nord.

La structure mesure 33.61 m x 98.24 m avec des travées de 10 m.

L'emprise au sol de chaque bâtiment sera de 3 346 m<sup>2</sup> (impact toiture). Sa surface plancher sera de 3 346 m<sup>2</sup>. La surface photovoltaïque sera de 2 509 m<sup>2</sup>

La structure de ces bâtiments sera en portiques métalliques avec des poteaux intermédiaires, elle permettra de supporter la couverture du bâtiment ainsi que l'ossature secondaire pour fixer le bardage.

La couverture du rampant Sud sera en bac acier galvanisé pré-laqué couleur gris clair, sur lequel seront intégrés les panneaux photovoltaïques.

La couverture du rampant Nord sera également en bac acier galvanisé pré-laqué couleur gris clair.

Le bardage des façades sera en bois clervoix (posé à la verticale).

Le bâtiment 1 servira de stabulation pour l'élevage d'ovins sur aire paillée (1200 animaux à court et moyen terme).

Le bâtiment 2 servira de stabulation pour l'élevage de bovins sur aire paillée (170 animaux).

Les bâtiments 3 et 4 serviront pour entreposer le fourrage et le matériel nécessaires au fonctionnement de l'exploitation agricole.

L'exploitation de M. THOMAS fait l'objet d'une déclaration ICPE. Il sera donc nécessaire de faire une déclaration de modification de cette ICPE.

L'emprise au sol total sera de 13 384 m<sup>2</sup> et la surface plancher de 13 384 m<sup>2</sup>.

## 5 ACCESSIBILITE :

La parcelle sur laquelle sera implanté le projet (n° 186), fera l'objet d'une division cadastrale pour la future construction.

Cette nouvelle parcelle issue de la division sera accessible par de nouvelles servitudes. L'accès à la future parcelle se fera par le chemin à l'est de la future construction (voir PC2).

Le chemin d'accès sera renforcé pour le rendre carrossable conformément aux prescriptions du SDIS.



## 6 RESEAUX :

- Alimentation :

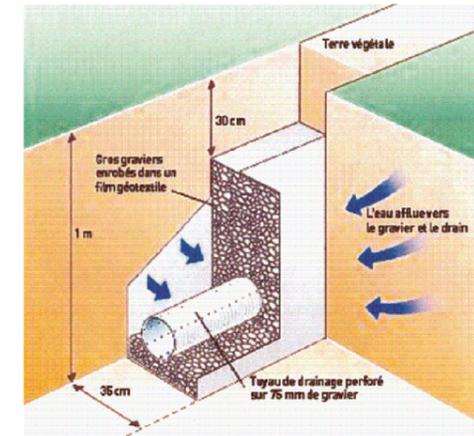
L'alimentation en eau potable nécessaire à l'activité agricole sera prise sur le réseau communal.

L'alimentation en électricité nécessaire à l'activité agricole sera prise sur le réseau existant de l'exploitation de M. THOMAS.

Les armoires techniques type « totem » seront raccordées au point de livraison EDF situé à l'est du projet (voir PC 2).

- Evacuation :

Les eaux pluviales seront collectées par un système de drainage situé sous chaque pan de toiture, puis évacuées par épandage dans la parcelle n° 199 actuellement cultivée. (voir PC 2).



## 7 LUTTE CONTRE L'INCENDIE :

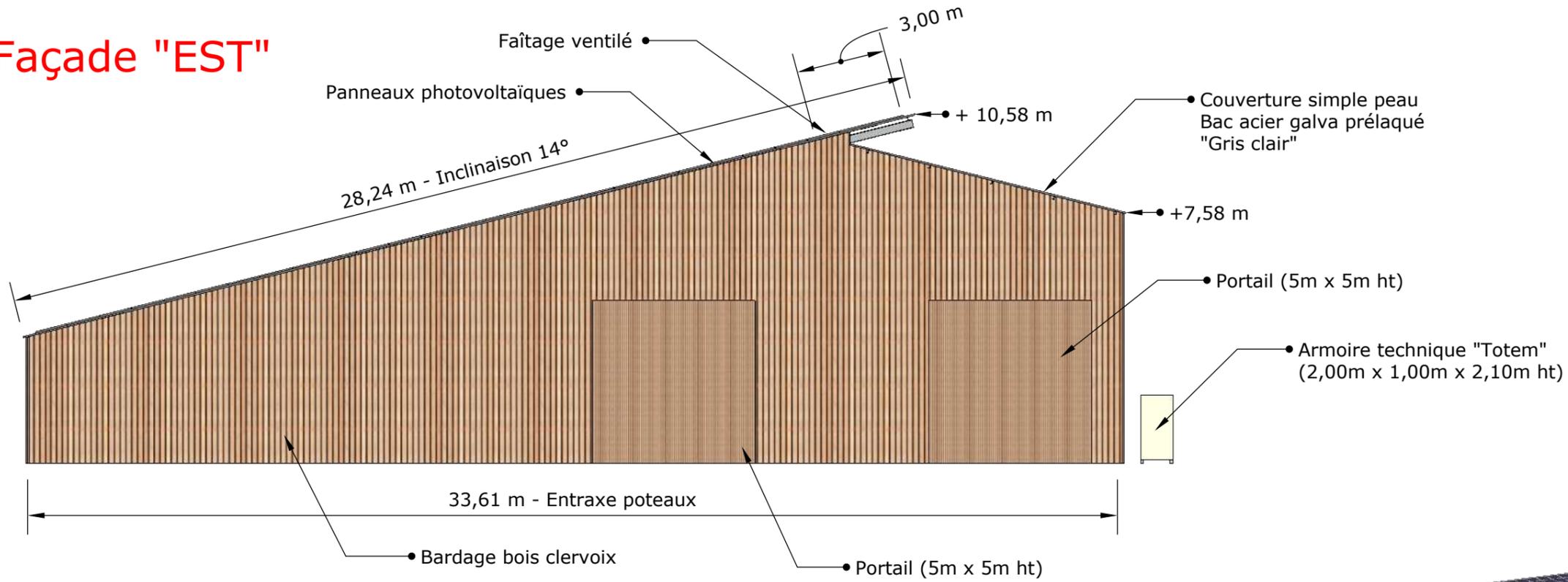
Deux étangs classés comme « réserve incendie » se trouvent à environ 50m du futur projet (voir PC 2).

Les prescriptions du SDIS seront respectées.

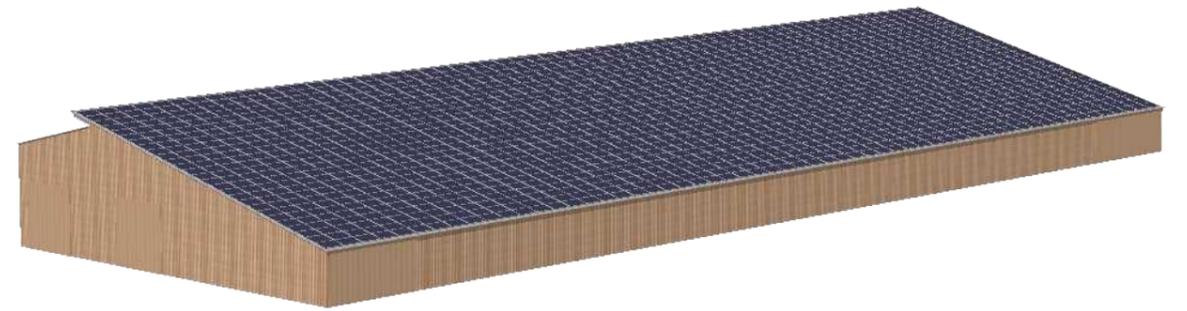
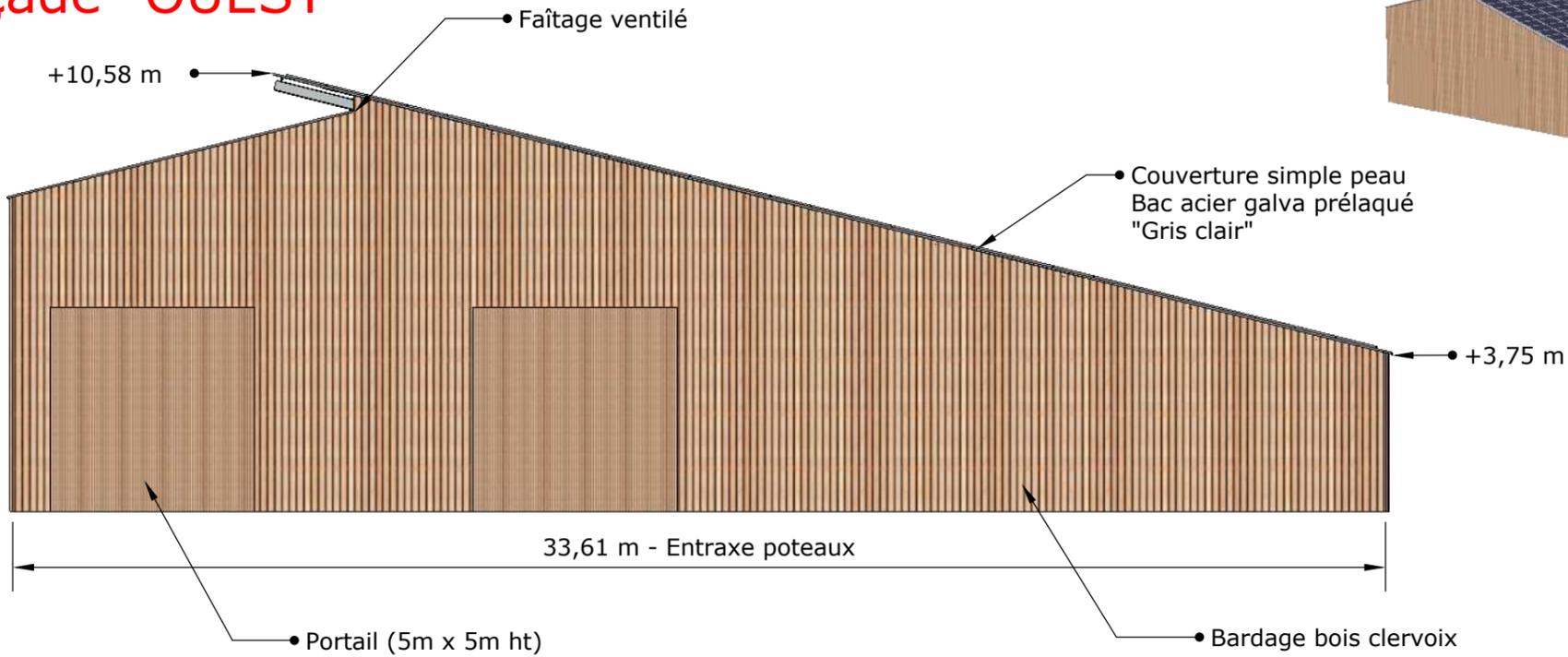


15/01/2019	Notice descriptive	Construction de quatre bâtiments agricoles photovoltaïques	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaillé / 86000 POEPIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	
RPR					
PC 4					
		Monsieur THOMAS Emmanuel			
		Lieu-dit: " Chavaignac "			
		87510 - PEYRILHAC			
CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.					

# Façade "EST"



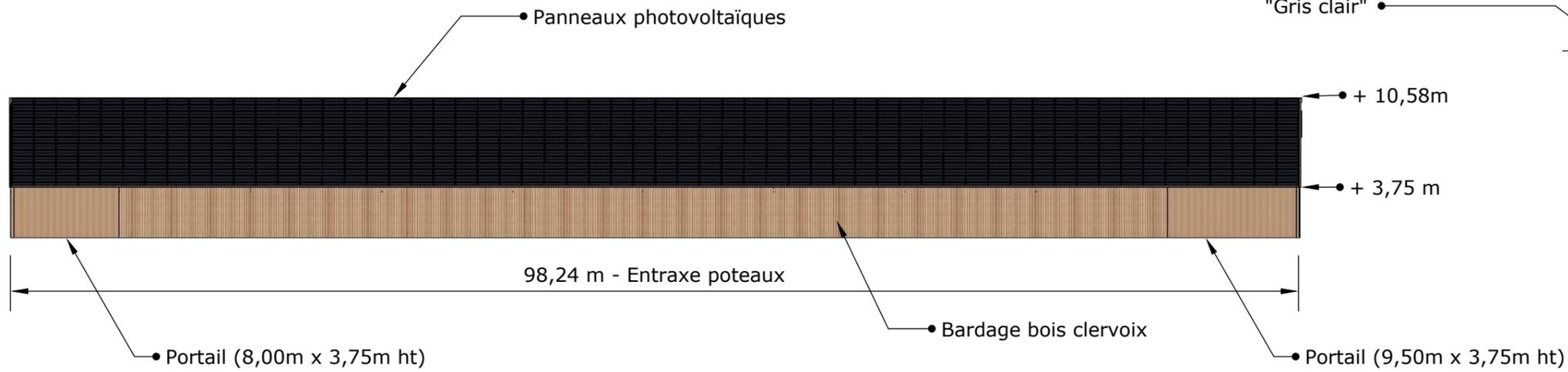
# Façade "OUEST"



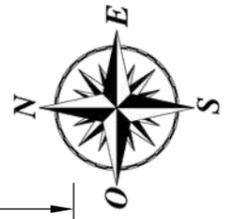
NOTA : Les quatres bâtiments sont indentiques

14/01/2019	Plan des façades A	Construction de quatre bâtiments agricoles photovoltaïques	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaillat 87500 PEYRILHAC Tel: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	
1/150					
PC5					
		Monsieur THOMAS Emmanuel Lieu-dit: " Chavaignac " 87510 - PEYRILHAC			
<small>CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE &amp; NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.</small>					

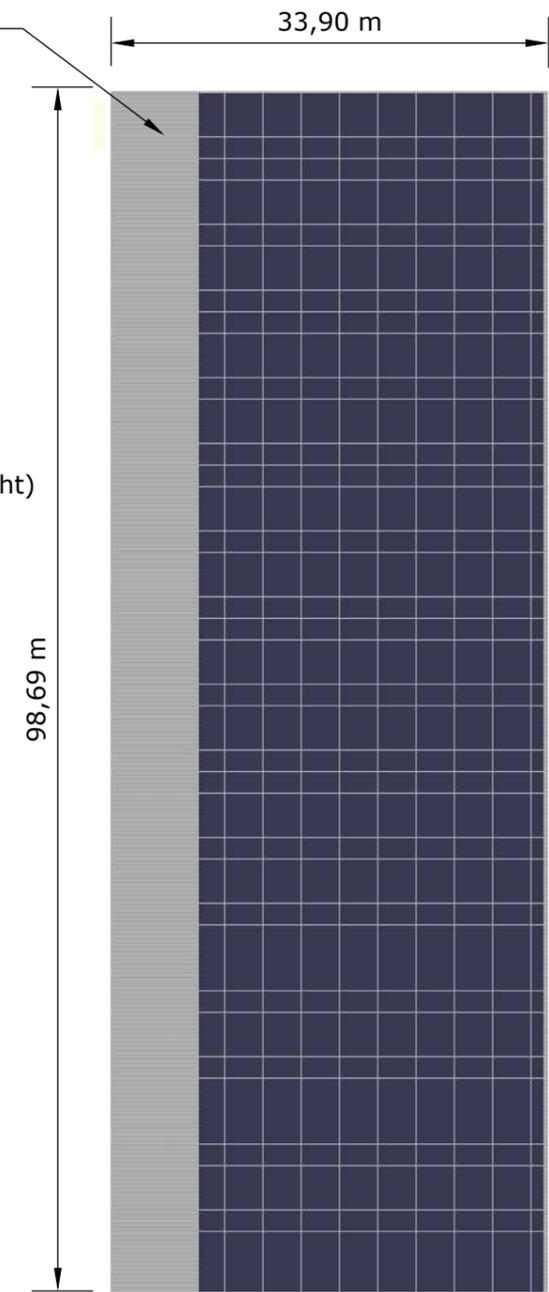
# Façade "SUD"



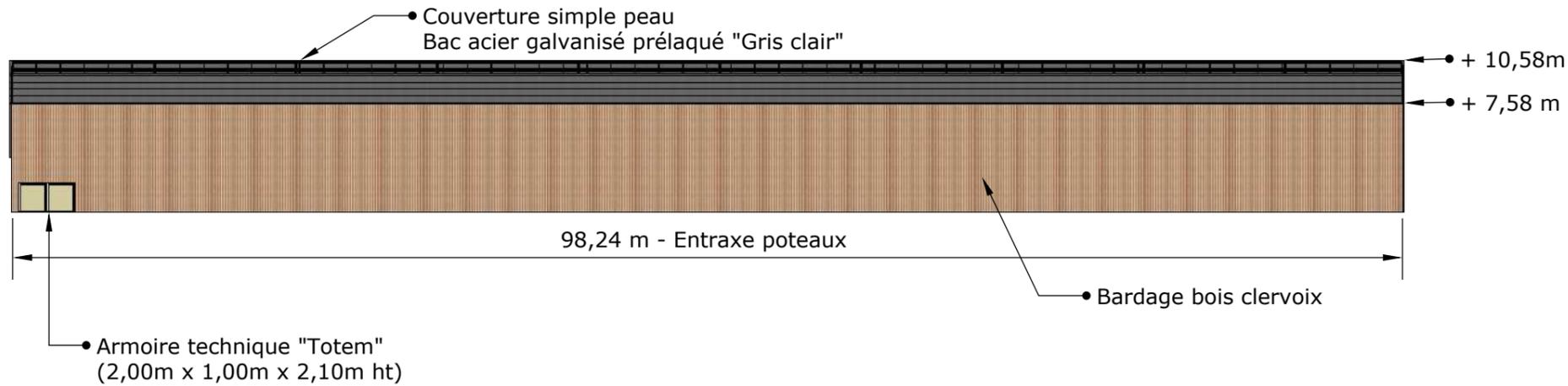
# Toiture 1/500



Couverture simple peau  
Bac acier galva prélaqué  
"Gris clair"



# Façade "NORD"



NOTA : Les quatres bâtiments sont indentiques

14/01/2019 1/150 et 1/500 PC5	Plan des façades B	Construction de quatre bâtiments agricoles photovoltaïques	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaillan 85500 PEYRILHAC Tel: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr
		Monsieur THOMAS Emmanuel Lieu-dit: " Chavaignac " 87510 - PEYRILHAC		
<small>CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE &amp; NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.</small>				

**Vue 1**



**Vue 2**



16/01/2019	Insertion photoréaliste	Construction de quatre bâtiments agricoles photovoltaïques	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaillé / 85000 FOUILLERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	
RPR					
PC 6					
		Monsieur THOMAS Emmanuel Lieu-dit: " Chavaignac " 87510 - PEYRILHAC			
CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.					

Vue 3



Vue 4



Vue d'ensemble



16/01/2019	Insertion photoréaliste	Construction de quatre bâtiments agricoles photovoltaïques	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaille / 85000 FOIZIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.85@wanadoo.fr	
RPR					
PC 6					
		Monsieur THOMAS Emmanuel Lieu-dit: " Chavaignac " 87510 - PEYRILHAC			
CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.					

PC7 - Vue 1



PC 8 - Vue 2



16/01/2019	Photos originales	Construction de quatre bâtiments agricoles photovoltaïques	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaille / 85000 POISSIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	
RPR					
PC 7- 8					
		Monsieur THOMAS Emmanuel  Lieu-dit: " Chavaignac " 87510 - PEYRILHAC			
CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.					

# FICHE DE RENSEIGNEMENT PREALABLE A TOUTE CONSTRUCTION EN ZONE AGRICOLE OU TOUTE OCCUPATION DU SOL SOUMISE à AUTORISATION D'URBANISME

Les zones agricoles sont des zones sensibles qu'il convient de protéger pour préserver tout à la fois les exploitations existantes et l'avenir des zones agricoles du département.

La présente fiche de renseignements a pour objet de permettre au demandeur de démontrer que les constructions faisant l'objet de la demande de permis de construire sont strictement liées et nécessaires à une exploitation agricole.

## 1 - RAPPEL DES ELEMENTS DU PERMIS DE CONSTRUIRE

**NOM, PRENOM et/ou RAISON SOCIALE DU DEMANDEUR :** .....

THOMAS EMMANUEL

**ADRESSE :** Chateau de Trachaussade 87510 Peyrilhac

**ADRESSE DE LA CONSTRUCTION et REFERENCES CADASTRALES :** .....

Chavaignac 87510 Peyrilhac  
Section Bc parcelles 199, 196, 186

## 2 - DESCRIPTION DE L'EXPLOITATION AGRICOLE :

MODE D'EXPLOITATION				MATERIEL		
SURFACES EN HA	TOTALE	CULTIVEE	IRRIGUEE	NATURE	NOMBRE	PUISSANCE
Faire-valoir direct (dont l'exploitant est propriétaire)	380	80	—	Tracteurs	5	100 à 200 ch.
Fermage (dont bénéficie l'exploitant)				Machines à vendanger		
Métayage (dont bénéficie l'exploitant)				Autres machines	24	
REPARTITION DES CULTURES				CHEPTTEL		
NATURE	SURFACE	Eq. - SMI	NATURE	NOMBRE	Eq. - SMI	
Maraîchères			Porcins			
Tunnels, serres (froids)			Bovins	4		
Tunnels, serres (chauds)			Volailles			
Plein champ			Brebis-mères			
Céréales	80		Chèvres-mères			
Vignes			Juments poulinières			
Vergers			Chevaux de trait			
Prairies	300		Lapins			
Pépinières			Couples de pigeons			
Autre (préciser)			Autre (préciser)			

**2 – (suite) DESCRIPTION DE L'EXPLOITATION AGRICOLE**

CONSTRUCTIONS EXISTANTES AFFECTEES A L'EXPLOITATION AGRICOLE (Y COMPRIS CELLES FIGURANT SUR DES TERRAINS DIFFERENTS).

CONSTRUCTIONS EXISTANTES AFFECTEES A L'EXPLOITATION (à remplir obligatoirement)				
FONCTION DU BÂTIMENT*	SURFACE DE LA CONSTRUCTION	REFERENCE ET SURFACE DE LA PARCELLE D'IMPLANTATION	PROPRIETAIRE DE LA CONSTRUCTION	ANNEE DE CONSTRUCTION
Stabulation	1075m <sup>2</sup>	Bc 193, 194, 197, 198	EMMANUEL THOMAS	2007/2008
"	"	198	"	"
"	"	Soit un total de	"	"
"	"	19867m <sup>2</sup>	"	"
"	"	"	"	"
Stockage	400m <sup>2</sup>	Location		
Stockage	400	Location		

\* **Exemples de fonctions** : Habitation, Hangar, bâtiment spécialisé, serres, stockage des produits phytosanitaires, Hébergement individuel ou collectif des salariés, gîte, ...

DEMANDE (S) DE PERMIS DE CONSTRUIRE ou AUTORISATION(S) ANTERIEURE(S) AU COURS DES 10 DERNIERES ANNEES		
Date : .....	Date : .....	Date : .....
Nature : .....	Nature : .....	Nature : .....
Permis n° : PC.....	Permis n° : PC.....	Permis n° : PC.....
Décision : <input type="checkbox"/> Accordée	Décision : <input type="checkbox"/> Accordée	Décision : <input type="checkbox"/> Accordée
<input type="checkbox"/> Refusée	<input type="checkbox"/> Refusée	<input type="checkbox"/> Refusée
<input type="checkbox"/> Autre : .....	<input type="checkbox"/> Autre : .....	<input type="checkbox"/> Autre : .....

FURNIR UN PLAN INDIQUANT LA SITUATION DE LA PARCELLE DEVANT RECEVOIR LA CONSTRUCTION PAR RAPPORT AU SIEGE D'EXPLOITATION ET PAR RAPPORT AUX PARCELLES EXPLOITEES OU A EXPLOITER DANS LE FUTUR. Y REPORTER LES BÂTIMENTS DE L'EXPLOITATION DEJA EXISTANTS.

**AIDES STRCUTURELLES PUBLIQUES AU BENEFICE DE L'EXPLOITATION AGRICOLE.**

Indiquer les références et la date de la décision d'attribution des aides, joindre une copie de cette décision : .....

.....

.....

.....

.....

**3 – JUSTIFICATION DE LA NECESSITE D'IMPLANTER LE(S) BÂTIMENTS(S) EN ZONE AGRICOLE**

Voir lettre de motivation .....

.....

.....

.....

#### 4 - LE PROJET AGRICOLE

Il s'agit d'exposer le projet la réalisation est conditionnée par l'obtention du permis de construire que vous demandez.

- MOTIVATION DU PROJET :
- Création d'exploitation
  - Extension de l'exploitation
  - Mutation (changement de culture,...)
  - Gîtes
  - Transfert du siège
  - Autre : .....

#### DESTINATION DES BÂTIMENTS EN RAPPORT AVEC LES ORIENTATIONS DE L'EXPLOITATION AGRICOLE :

Caractéristiques de la construction (surface, capacité,...), affectation précise.

Dans le cas de gîtes ruraux, expliquer comment l'activité d'hébergement en gîtes sera intégrée dans le prolongement de l'activité agricole.

- Bâtiment 1 : Stabulation ovins (nombre 1200 animaux) + service agnelage = 3346 m<sup>2</sup>
- Bâtiment 2 : Stabulation bovins (nombre 170 animaux) / Vaches allaitantes = 3346 m<sup>2</sup>
- Bâtiment 3 : Stockage matériel (voir lettre de motivation) et Stockage foinage (7000 m<sup>3</sup>) = 3346 m<sup>2</sup>
- Bâtiment 4 : Stockage matériel (voir lettre de motivation) + Foinage (7000 m<sup>3</sup>) = 3346 m<sup>2</sup>

#### JUSTIFICATION AU CHOIX DE LA LOCALISATION :

Expliquer le choix du terrain par rapport à la logique de l'exploitation agricole, à l'emplacement des réseaux existants.

En cas de forage individuel, une analyse de l'eau sera nécessaire. Se référer à la fiche technique annexe.

Les bâtiments seront construits sur le site de l'exploitation, à proximité des autres bâtiments ou couronnes, avec la piste de l'activité agricole. La parcelle a été choisie car il s'agit d'un terrain n'ayant aucune utilité et cela nous permettra de laisser arborer la parcelle tout au long des futurs bâtiments afin de conserver l'environnement et d'avoir une parfaite insertion paysagère. Le choix de cette parcelle nous permet également de ne pas construire ces bâtiments sur une parcelle cultivée et ainsi conserver les cultures.

#### 5 - LOGEMENT DE PERSONNEL SALARIE

A remplir si le projet ou une partie du projet concerne le logement de personnel salarié.

- DESTINATION DU LOGEMENT :
- Salariés permanents
  - Salariés saisonniers

- NATURE DU LOGEMENT :
- Individuel
  - Dans un immeuble
  - Dans une maison individuelle
  - Collectif (dortoirs)
  - Nombre d'occupants :

#### NOMBRE DE SALARIES :

	Année n-1	Année n-2
Salariés permanents		
Salariés saisonniers		

Durée moyenne des contrats saisonniers : .....mois

**6 – RECAPITULATIF DES DOCUMENTS A JOINDRE**

- 1.  Original de l'attestation d'affiliation délivrée par la caisse de mutualité sociale.
- 2.  Extrait K bis (le cas échéant).
- 3.  Relevés parcellaires d'exploitation MSA.
- 4.  Plan de situation de la parcelle devant recevoir la construction par rapport au siège de l'exploitation et par rapport aux parcelles exploitées ou à exploiter dans le futur. Y reporter les bâtiments de l'exploitation existants.
- 5.  Copie des décisions d'attribution d'aides structurelles publiques.

**7 – ENGAGEMENT DU DEMANDEUR :**

Je certifie exacts les renseignements portés sur le présent document.

Nom : THOMAS EMMANUEL

Date et signature : 24 / 01 / 2019

Monsieur Emmanuel Thomas  
Château de Trachaussade  
87510 Peyrilhac  
Mob : 06 09 82 42 00

Peyrilhac, le 10 décembre 2018

Madame, Monsieur,

Je me permets de vous adresser cette lettre pour vous faire part de mes besoins concernant la demande de permis de construire pour la réalisation de 4 bâtiments agricoles sur mon exploitation.

A l'heure actuelle, mon activité agricole (production et élevage) connaît une croissance exponentielle, notamment à l'export avec la création de nouveaux partenariats commerciaux (Maghreb, Japon, Pays-Bas, etc...). Ces nouveaux marchés me demandent une adaptation permanente pour répondre à la demande de mes clients et mes besoins en bâtiments évoluent en conséquence.

Il est donc essentiel pour moi de développer 2 nouvelles stabulations (bovins et ovins), ainsi que 2 bâtiments de stockage de fourrage et de matériel sur mon site.

J'envisage de répartir les bâtiments de la façon suivante :

**Une première stabulation** sera dédiée à la création d'une nouvelle activité de production/élevage d'ovins et services agnelages à différentes périodes de l'année. Le cheptel atteindra 1200 animaux à court terme (500 brebis et 700 agneaux).

Ensuite, **une deuxième stabulation** sera dédiée aux bovins. Le cheptel atteindra 170 animaux (90 vaches allaitantes et 80 veaux). Aujourd'hui, les bâtiments existants ne suffisent plus car une grande partie de ce cheptel se trouve dehors sur la commune de Peyrilhac et ses alentours. Ce nouveau bâtiment me permettrait de les mettre à l'abri pendant la période hivernale et de les soigner dans le respect du bien être animal.

**Les 2 autres bâtiments seront dédiés au stockage de matériel et de fourrage.**

En effet, un manque de place considérable pour mon matériel m'oblige à le stocker en partie à l'extérieur, malheureusement, celui-ci se dégrade et lorsqu'on connaît sa valeur il vraiment dommage de ne pas pouvoir le mettre à l'abri.

Une autre partie de ce matériel se trouve dans des bâtiments à environ 10 km sur la commune de Veyrac ce qui engendre des coûts supplémentaires que je pourrai diminuer en mettant fin à ces locations. Sans compter, le gain de temps réalisé en regroupant l'ensemble du matériel sur mon site et les meilleures conditions de travail que j'apporterai à mes employés. Aussi, ce regroupement nous permettrait d'avoir une surveillance permanente.

Vous trouverez ici une liste détaillée de ce matériel : 1 remorque, 1 épandeur à fumier, 3 plateaux à foin, 1 faneuse, 1 andaineur, 1 round baller, 1 charrue, 1 herse étrille, 1 semoir, 1 rouleau à prairie, 1 couloir de contention, 1 épareuse, 2 bétailières, 1 cultivateur, 1 déchaumeur, 1 distributeur d'engrais, 1 faucheuse, 3 bennes à céréales, 1 pulvérisateur.

Par ailleurs, des espaces de stockages couverts pour le fourrage me sont indispensables au regard de mon activité. Aujourd'hui, ce fourrage est en partie dehors sous bâches, et ce procédé me revient extrêmement cher, les bâches s'envolent, se déchirent et engendrent une réelle perte de revenu. Il faut également les surveiller constamment afin que les bâches restent en place durant la saison hivernale.

Enfin, ces futurs aménagements se trouveraient sur le siège d'exploitation à proximité des autres bâtiments, et en cohérence avec l'activité existante, ce qui améliorerait nos conditions de travail. Cette nouvelle organisation limiterait aussi les salissures sur les routes qui peuvent parfois entraîner des problèmes de voisinages.

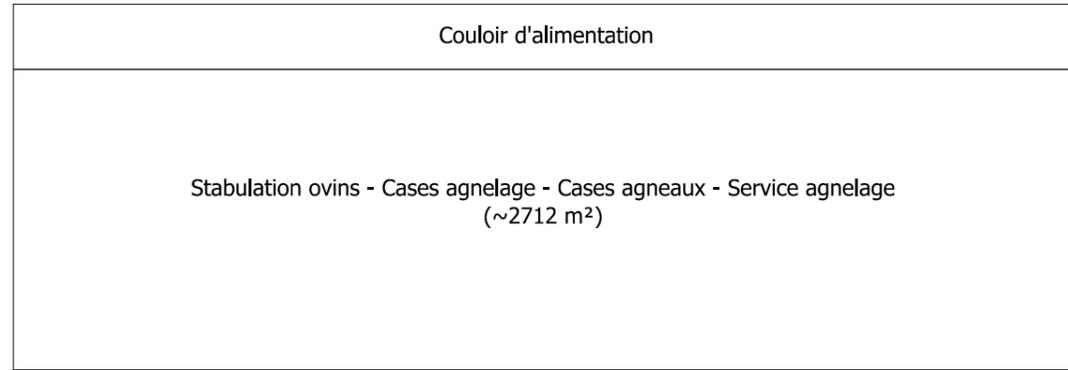
Afin de pouvoir vous expliquer d'avantage mon projet et mes besoins, n'hésitez surtout pas à revenir vers moi pour la moindre interrogation, je serai ravi de pouvoir échanger sur ce sujet.

En espérant avoir retenu toute votre attention, je reste à votre entière disposition pour vous apporter toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer Madame, Monsieur, mes plus sincères salutations.

Emmanuel Thomas

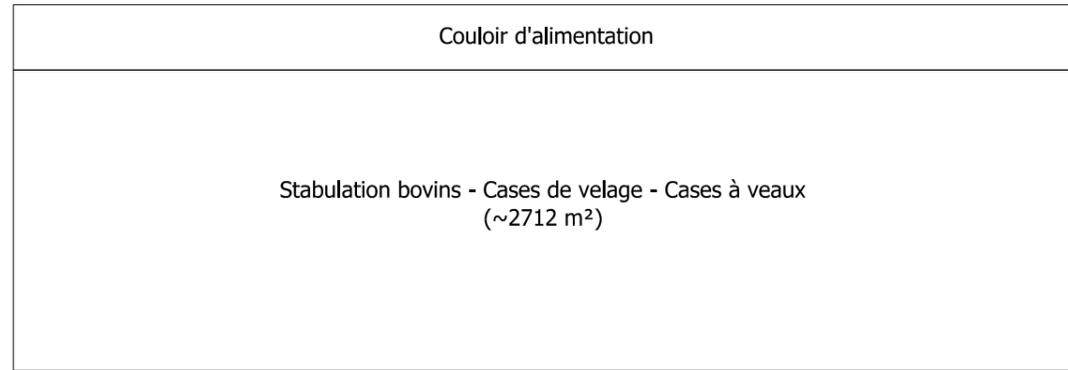
**Bâtiment 1**



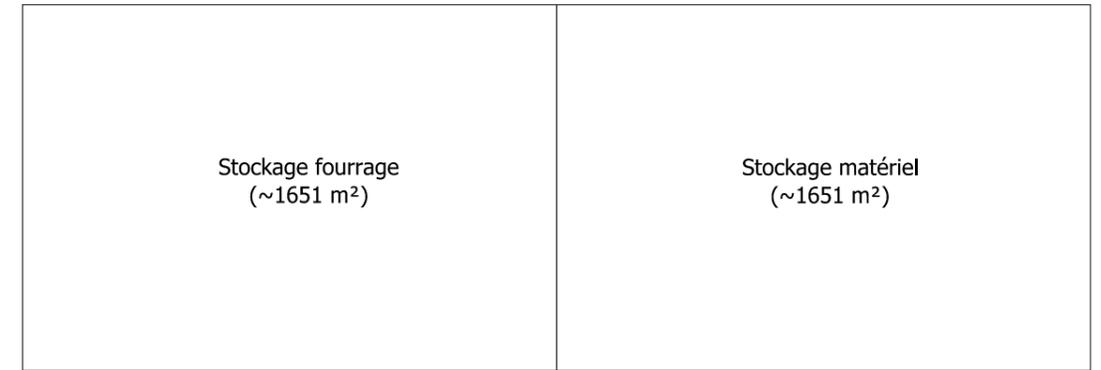
**Bâtiment 3**



**Bâtiment 2**



**Bâtiment 4**



24/01/2019 1/650	Plan de masse	Construction de quatre bâtiments agricoles photovoltaïques	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaille / 85000 POISSIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	
		Monsieur THOMAS Emmanuel Lieu-dit: " Chavaignac " 87510 - PEYRILHAC		
CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.				

**DECLARATION DE LA MODIFICATION D'UNE INSTALLATION CLASSEE  
RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION**  
Article R512-54-II du code de l'environnement

Nom et adresse de l'installation :

Emmanuel THOMAS

Chavaignac

87510

PEYRILHAC

Sur le site, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation : .....

*Rappel réglementaire : si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation existante (article R512-33-II du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Une note précisant l'interaction de la modification avec les installations existantes a été jointe à la déclaration.*

- une installation classée relevant du régime d'enregistrement : .....

Demande de modification de certaines prescriptions applicables : .....

*Rappel réglementaire : si oui, cette demande sera soumise à l'avis de l'autorité administrative qui statue par arrêté (article R512-52 du code de l'environnement). L'absence de réponse dans un délai de 3 mois à partir de la réception du dossier et des éventuels compléments vaut refus (décret n° 2014-1273 du 30 octobre 2014).*

